

LYCEE JOFFRE

PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS PRIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03.10.2017

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Acte n°1 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'association Iaido Club Montpellier pour la mise à disposition d'une salle du gymnase hors temps scolaire trois vendredi en soirée.

Acte n°2 : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget prévisionnel d'un voyage scolaire à Madrid (NUMAD), élèves de terminale ES, participation fixée à 315,00 €.

Acte n°3 : Le conseil approuve le budget prévisionnel modifié d'un voyage scolaire à Paris (cf. acte 53/2016-2017) en raison de l'augmentation du nombre de participants, participation inchangée à 240,00 €.

Acte n°4 : Le conseil émet un avis favorable pour modifier la date d'entrée en vigueur de la convention d'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service à Vivien Salomond : 1^{er} juillet 2017 au lieu de 1^{er} septembre 2016.

Acte n°5 : Le conseil approuve la décision budgétaire modificative présentée : prélèvement de 55 000 € sur le fonds de roulement du lycée : financement de projets pédagogiques et d'équipements TICE, de travaux de rénovation de salles de classes et de mise en conformité de laboratoires CPGE, et d'un portique anti-vol au CDI.

Acte n°6 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition des installations sportives hors temps scolaire, année scolaire 2017-2018, avec la compagnie de danse Autre MiNa, en contrepartie de l'animation d'un atelier de danse contemporaine pour des élèves, d'une rencontre avec des élèves sur les métiers du spectacle vivant et de l'accompagnement d'élèves préparant l'option danse.

Acte n°7 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition des installations sportives hors temps scolaire, année scolaire 2017-2018, avec l'association Ecole Chevaleresque arts martiaux historiques européens.

Acte n°8 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une nouvelle convention de groupement comptable à compter du 1^{er} janvier 2018.

Acte n°9 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'association Prévention Routière pour l'organisation d'une action de sensibilisation des lycéens aux risques rencontrés dans l'espace de circulation.

Acte n°10 : Le conseil émet un avis favorable pour l'attribution d'un logement F4 vacant (dérogation de loger 2017-2018 de Stéphanie Barres) par convention d'occupation précaire à Anne Petit, attachée d'administration de l'Etat.

Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance du lycée Joffre.

Publication du 11 octobre 2017 au 10 décembre 2017.



Le Proviseur

Catherine GWIZDZIEL